



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 035-213500994-20240610-DCM_10062024_07-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Le lundi 13 juin deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Christophe LAINÉ), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Elodie RAYMOND

2024-10/06-07 Marchés publics/Construction de vestiaires de football/lot 14 « vestiaires provisoires »/Avenant n°1

Par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a attribué à l'entreprise COUGNAUD le lot n° 14 « Vestiaires provisoires » dans le cadre du marché de construction des vestiaires de football pour un montant de 53 307.04 € HT.

Un premier avenant d'un montant de 10 264.74 € HT est proposé en raison de la prolongation de la période de location des vestiaires provisoires jusqu'en juin 2024.

Par délibération du 8 juin 2020 le Conseil municipal a décidé de créer une Commission des Marchés Publics à Procédure Adaptée (MAPA) afin d'étudier, proposer au Conseil ou le cas échéant attribuer des marchés publics dont le montant se situe en dessous du seuil des procédures formalisées des marchés publics, ainsi que d'émettre des avis sur la passation des modifications supérieures à 5% des marchés passés selon une procédure adaptée.

Avec cet avenant le montant du marché serait porté à 63 571.78 € HT soit une augmentation de 19.26 % par rapport au montant initial.

La commission des marchés publics s'est réunie le 10 juin 2024 préalablement à la séance du Conseil afin d'examiner la proposition d'avenant n°1

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte l'avenant n°1** au marché de « construction de vestiaires de football », lot n° 14 « Vestiaires provisoires », présenté par l'entreprise COUGNAUD d'un montant total de 10 264.74 € HT, soit 12 317.69 € TTC
- ✓ **Indique** qu'à la suite de cet avenant n°1, le marché est porté au montant total de 63 571.78 € HT soit 72 286.14 € TTC.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision, à signer l'avenant et tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

